



Mesure du rendement et évaluation de la réglementation au gouvernement du Canada

Présentation à la délégation
du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

28 avril 2009

**Centre de compétences en
réglementation**
Division des affaires réglementaires



Objectifs

- Comprendre l'approche Canadienne pour la mesure et l'évaluation du rendement dans la domaine réglementaire
- Se familiariser avec les éléments de base de la gestion axée sur les résultats, de la mesure du rendement et de l'évaluation
- Fournir les références et les personnes à contacter pour le suivi
- Répondre aux questions



Aperçu

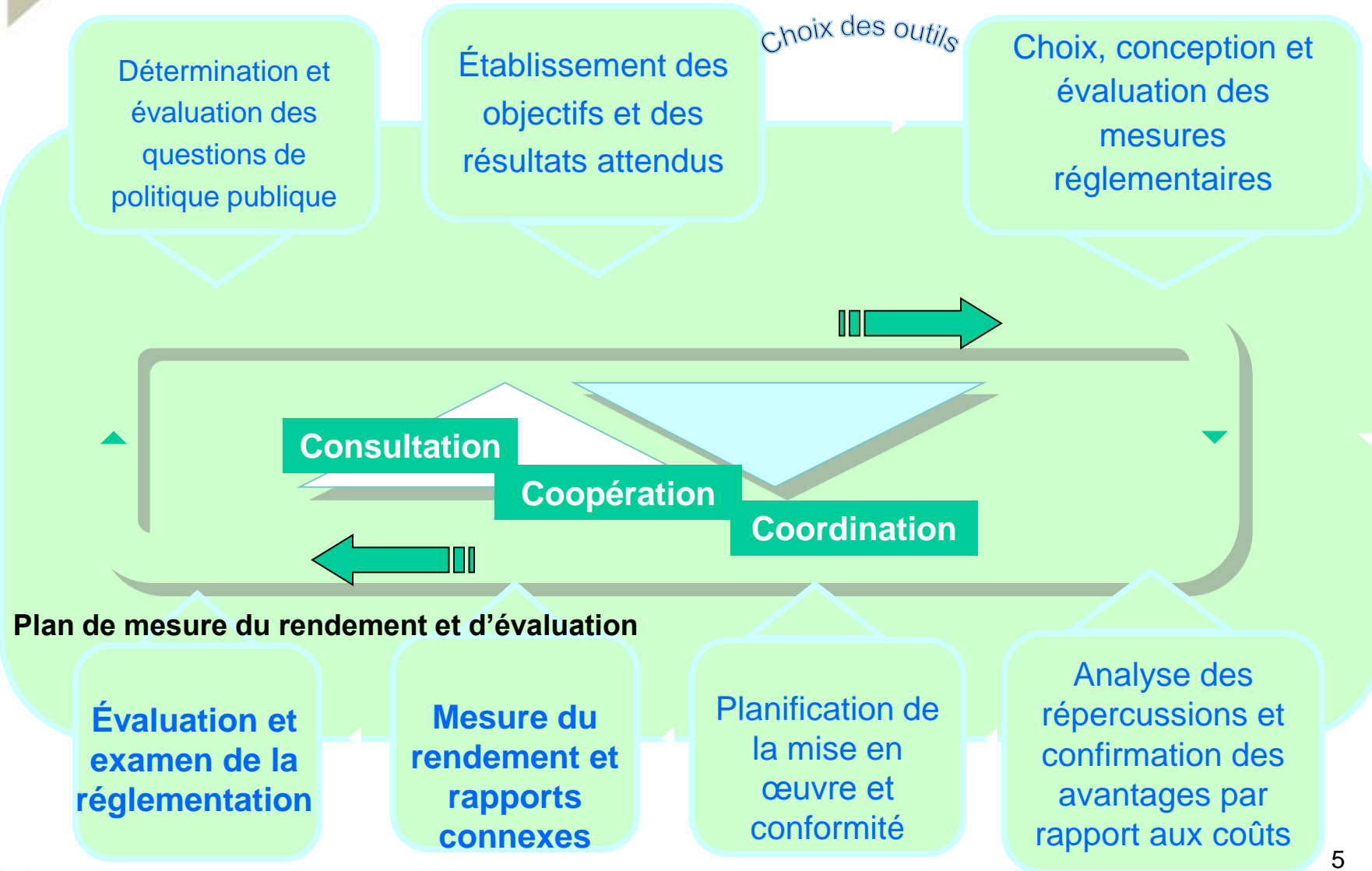
- ❑ Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation
- ❑ Gestion axée sur les résultats
- ❑ Mesure du rendement
 - Modèle logique
 - Indicateurs de rendement
- ❑ Stratégies de mesure du rendement
 - Collecte des données
- ❑ Stratégie d'évaluation
- ❑ Conclusions
- ❑ Ressources



Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation (DCRR) 1/3

- La Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation (2007) introduit des améliorations clés du processus réglementaire. Les changements précis comprennent une approche en matière de gestion plus systématique, assortie d'exigences touchant l'élaboration, la mise en œuvre, la mesure du rendement et l'examen des initiatives de réglementation.
 - Cette directive permet de donner suite aux préoccupations exprimées par le Bureau du vérificateur général (BVG), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente (CCERI), selon qui l'évaluation et la mesure du rendement doivent être effectuées de manière plus uniforme et plus systématique dans le cadre du système canadien de réglementation.

Gestion axée sur les résultats de la DCRR et cycle de réglementation 2/3



Gestion axée sur les résultats 3/3

- ❑ La Gestion axée sur les résultats est une approche cyclique de gestion qui considère à la fois la stratégie, les gens, les processus et les mesures, de manière à améliorer la prise de décisions, la transparence et la responsabilité.
- ❑ Elle mise sur la production des résultats escomptés, la mesure du rendement, l'apprentissage et l'adaptation, de même que la production de rapports sur le rendement.





Modèle logique 1/12

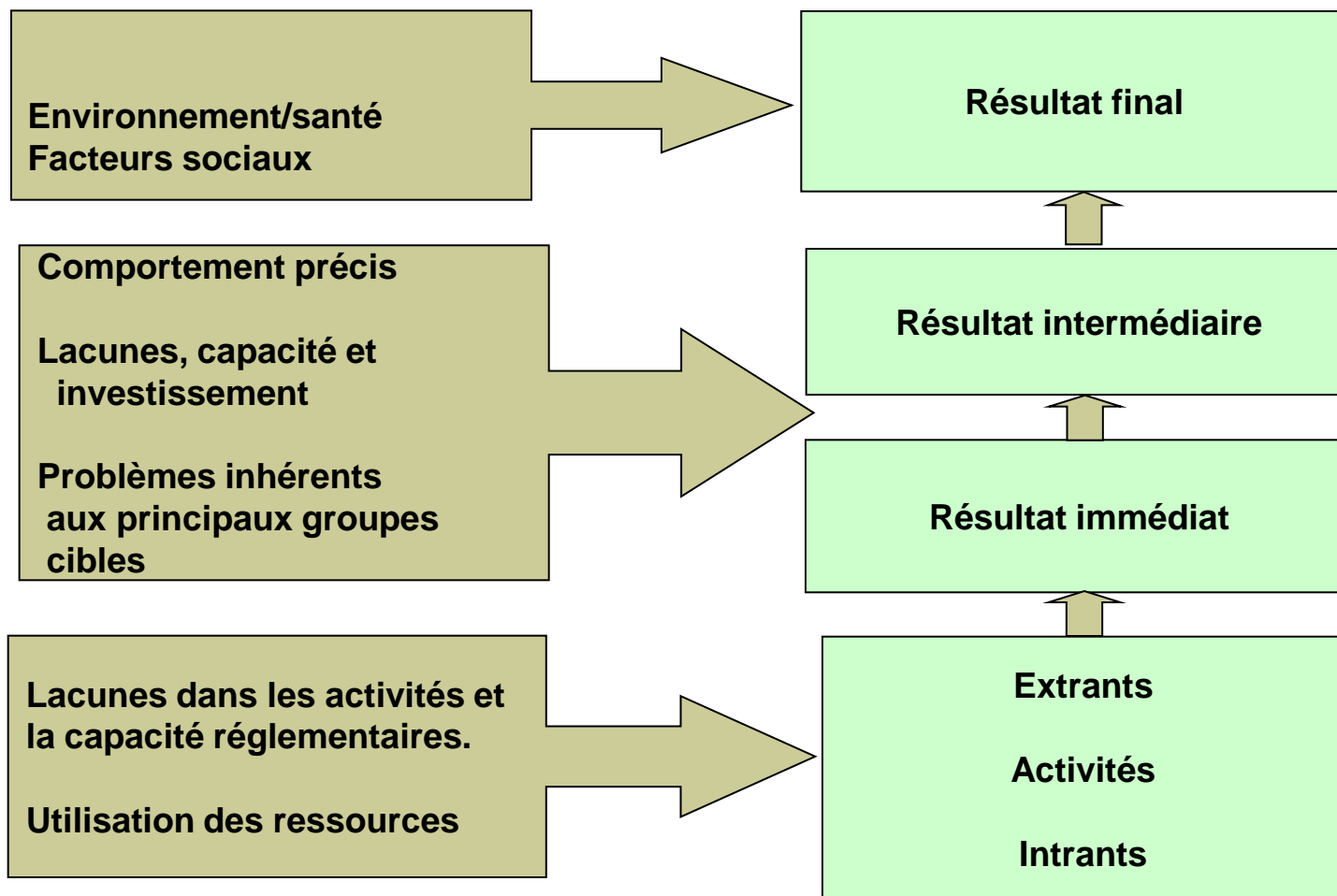
- ❑ Le modèle logique de programme représente la dimension logique de la conception d'un programme, car il montre de quelle manière les diverses composantes devrait interagir et comment elles génèrent les résultats escomptés.
- ❑ Le modèle logique décrit les structures des programmes et précise les liens de cause à effet prévus.
- ❑ Le modèle logique est établi au sein du problème à résoudre ou du risque à éliminer, et décrit les structures des programmes et précise les liens de cause à effet.

✓ Conseil pratique : Il faut du temps pour élaborer les modèles logiques, car ils requièrent la participation d'experts en réglementation, en évaluation des risques, en analyse coûts-avantages, en mesure du rendement et en évaluation.

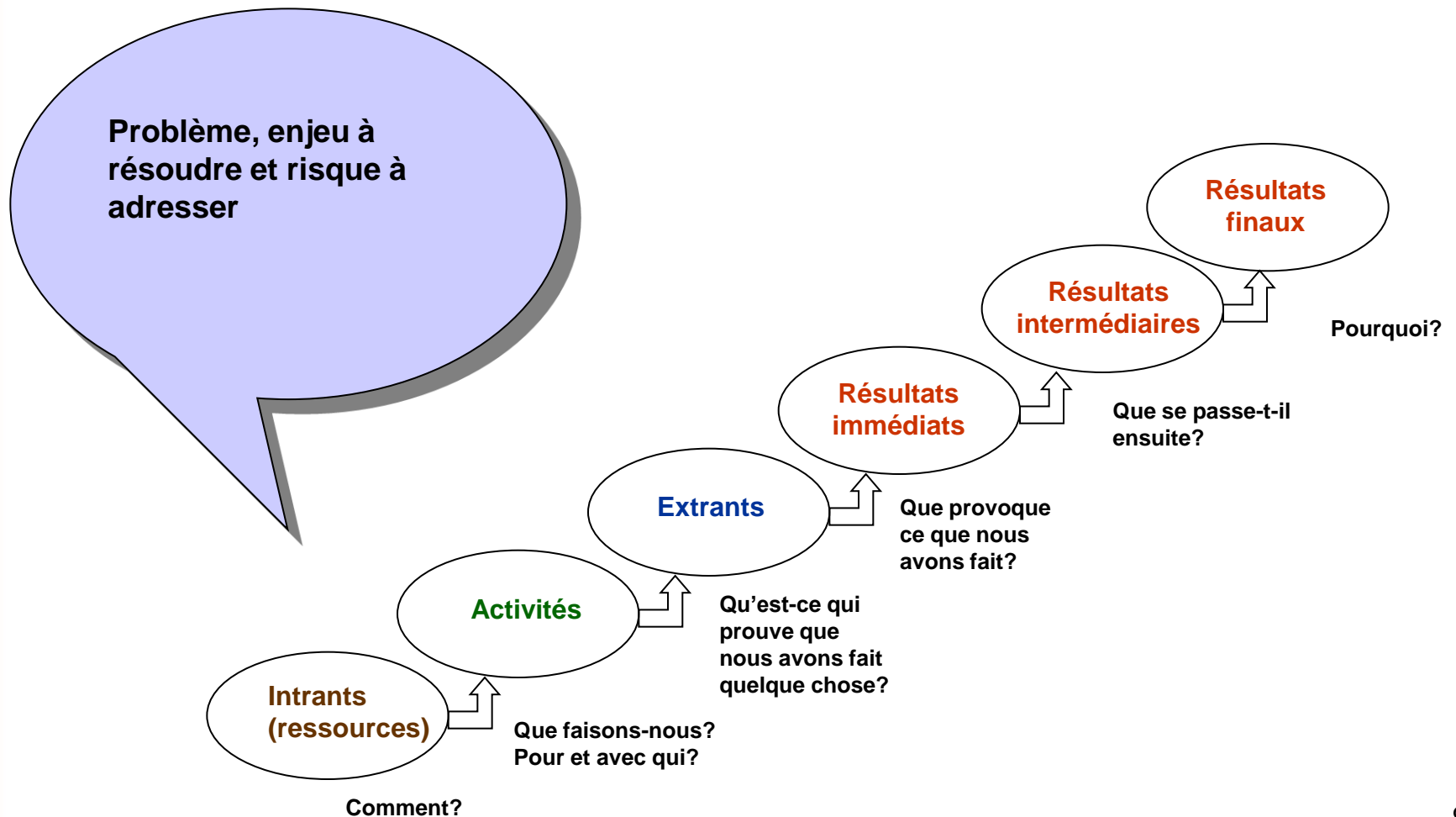


Modèle logique 2/12

Les problèmes et les risques déterminent la logique des résultats



Modèle logique : une théorie de l'action 3/12

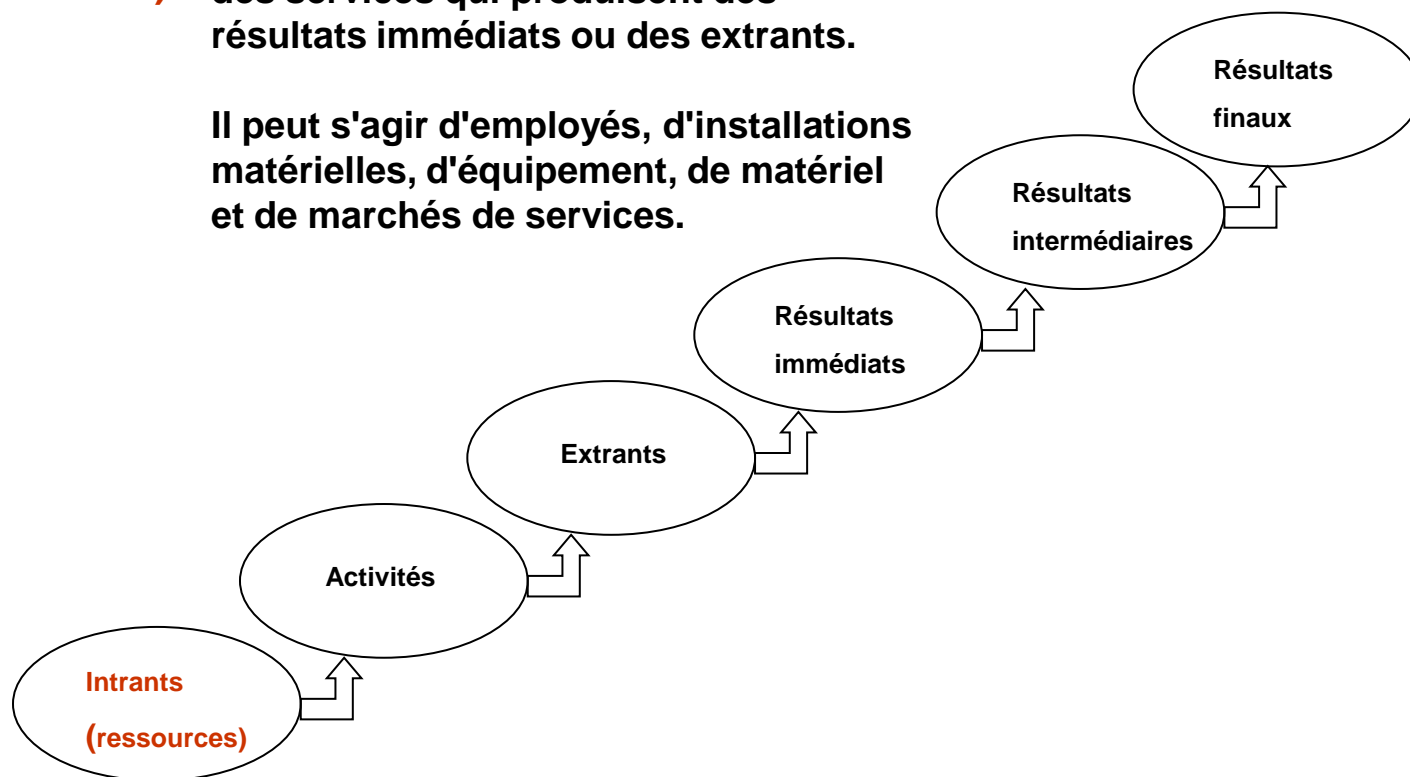


Modèle logique : 4/12

Intrants (ressources)

On les utilise afin d'exécuter les activités d'un programme et de fournir des services qui produisent des résultats immédiats ou des extrants.

Il peut s'agir d'employés, d'installations matérielles, d'équipement, de matériel et de marchés de services.

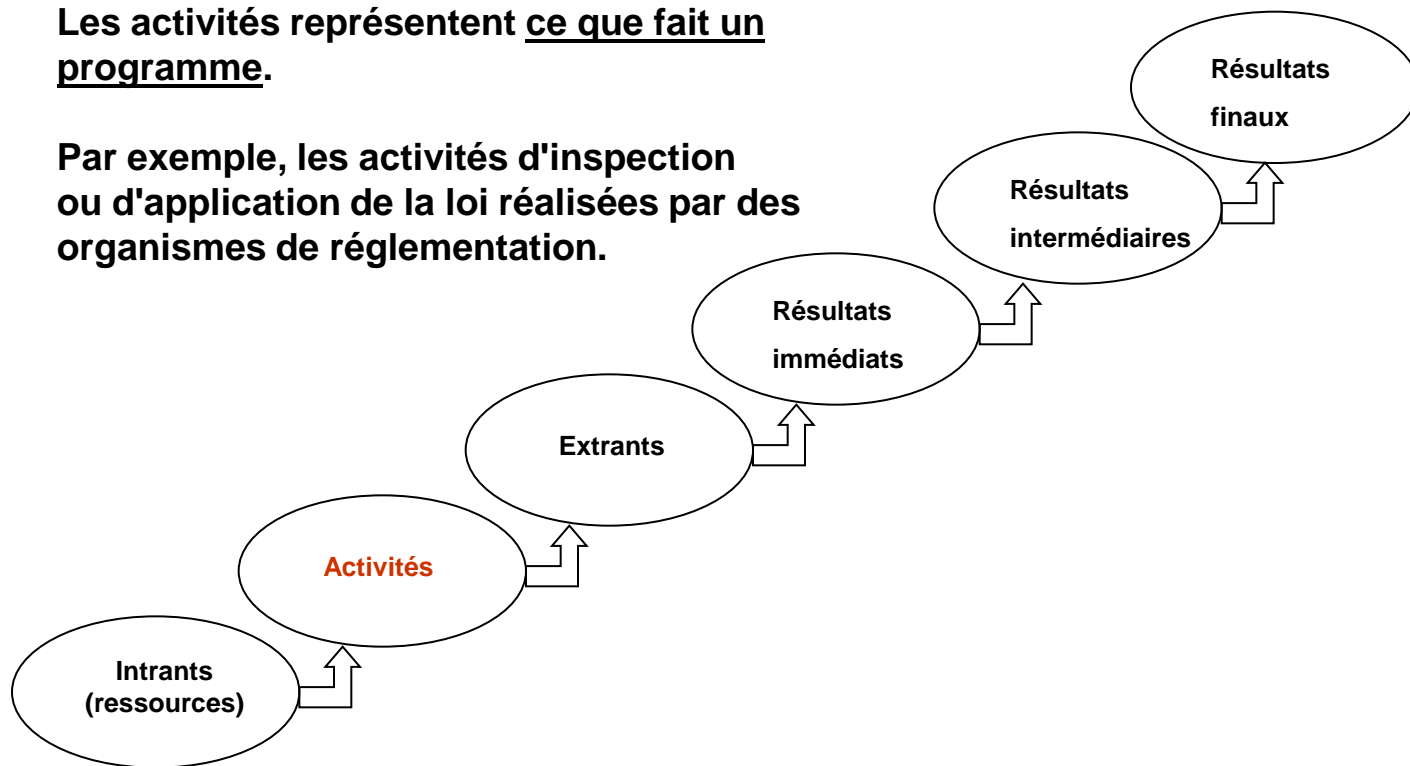


Modèle logique : 5/12

Activités Il s'agit d'ensembles d'activités qui composent la plupart des programmes publics consacrés à la prestation de services et à l'application de lois ou de règlements.

Les activités représentent ce que fait un programme.

Par exemple, les activités d'inspection ou d'application de la loi réalisées par des organismes de réglementation.

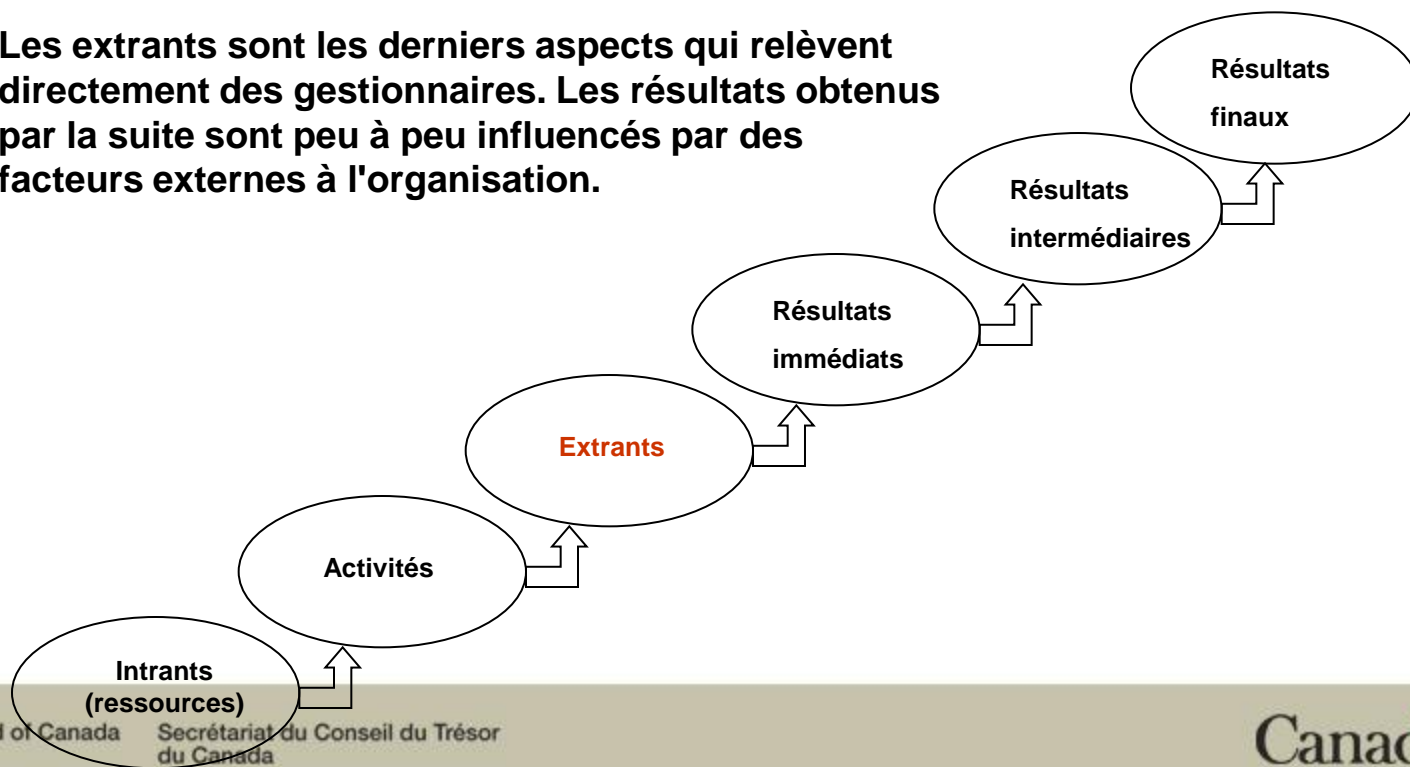


Modèle logique : 6/12

Extrants Les extrants sont les produits ou les services qu'un programme produit. Les extrants représentent ce qu'un programme produit.

Il est important de distinguer les extrants des résultats. Les liens de causalité (la logique) entre les extrants et le premier niveau de résultats doivent être sans faille, sans quoi les résultats escomptés ne se concrétiseront pas.

Les extrants sont les derniers aspects qui relèvent directement des gestionnaires. Les résultats obtenus par la suite sont peu à peu influencés par des facteurs externes à l'organisation.



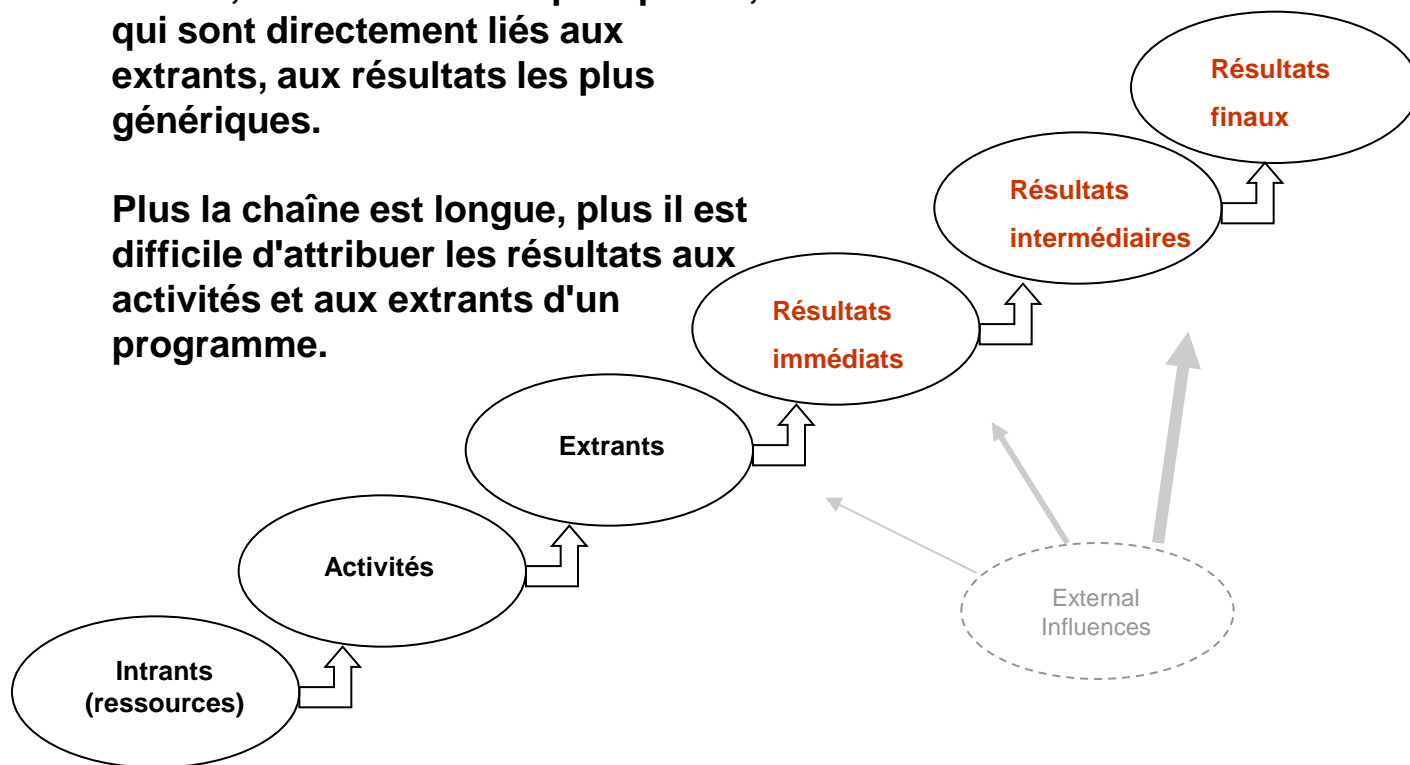
Modèle logique : 7/12

Résultats

Les résultats constituent l'aboutissement d'un programme.

Ils sont représentés sous forme de chaîne, des résultats les plus précis, qui sont directement liés aux extrants, aux résultats les plus génériques.

Plus la chaîne est longue, plus il est difficile d'attribuer les résultats aux activités et aux extrants d'un programme.

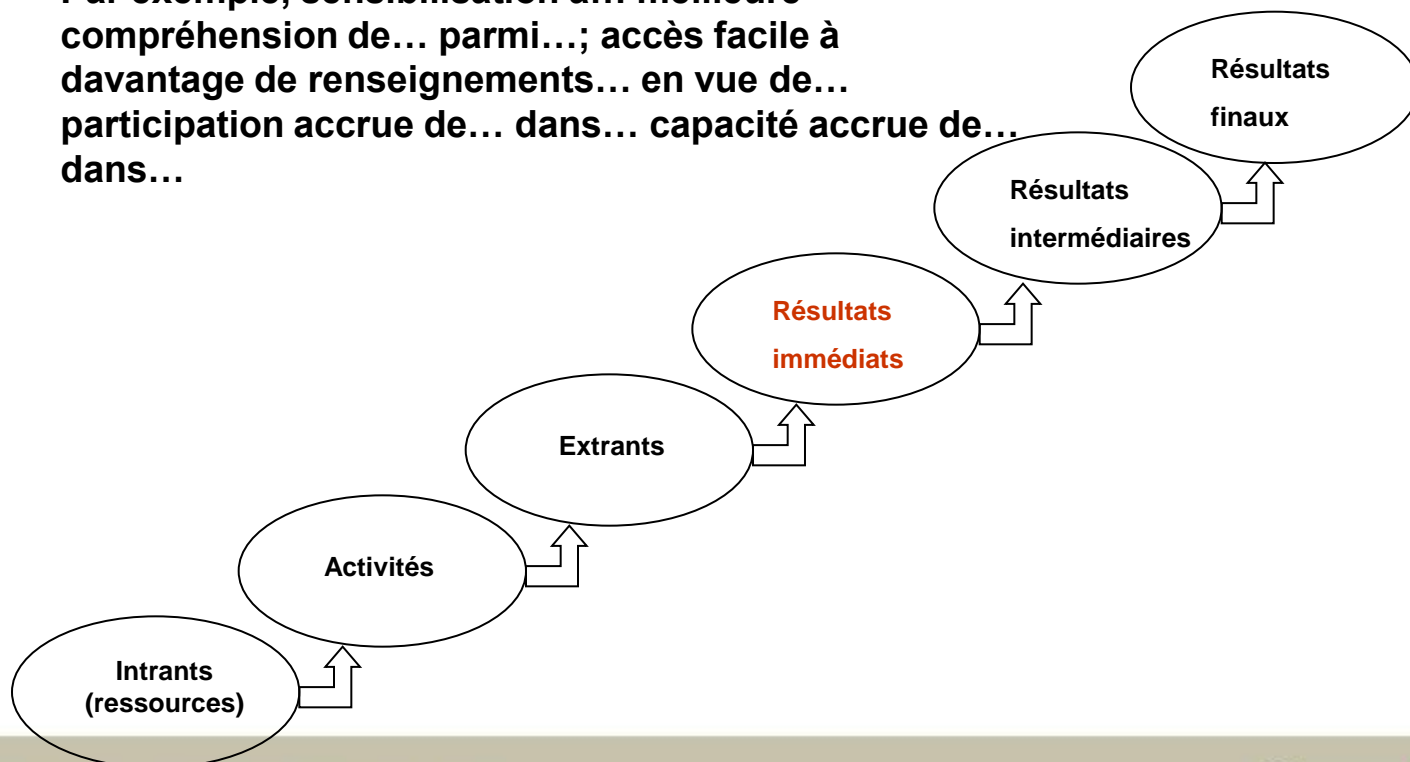


Modèle logique : 8/12

Résultats immédiats

Résultat directement attribuable aux extrants d'un programme. En termes d'échéancier et de niveau, ce sont des résultats à court terme et sont souvent au niveau d'une plus grande sensibilisation à la population cible.

Par exemple, sensibilisation à... meilleure compréhension de... parmi...; accès facile à davantage de renseignements... en vue de... participation accrue de... dans... capacité accrue de... dans...

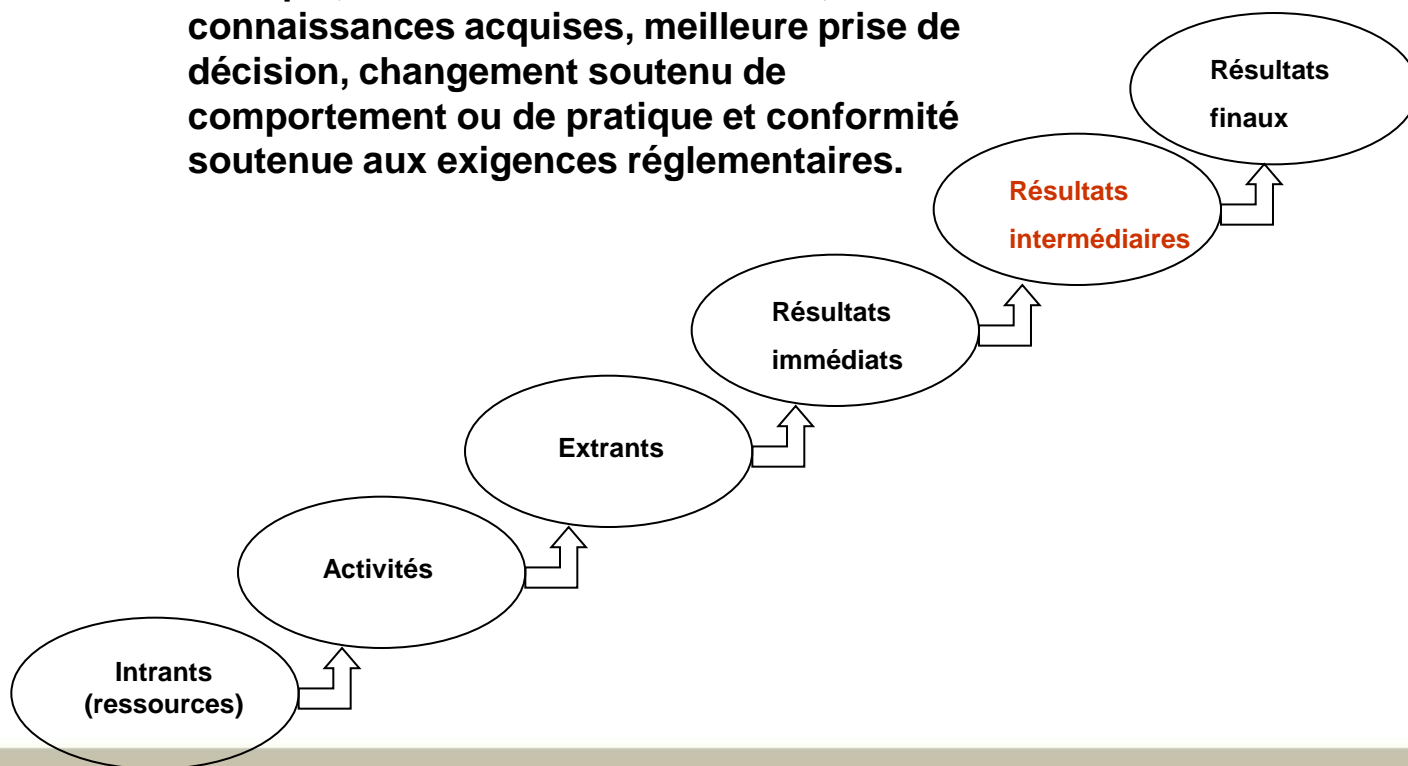


Modèle logique : 9/12

Résultats intermédiaires

Résultat auquel on s'attend logiquement une fois que l'on a atteint un ou des résultats. En terme d'échéancier et de niveau, ce sont des résultats à moyen termes et ils se retrouvent souvent au niveau du changement de comportement de la population cible.

Par exemple, utilisation de l'information, connaissances acquises, meilleure prise de décision, changement soutenu de comportement ou de pratique et conformité soutenue aux exigences réglementaires.

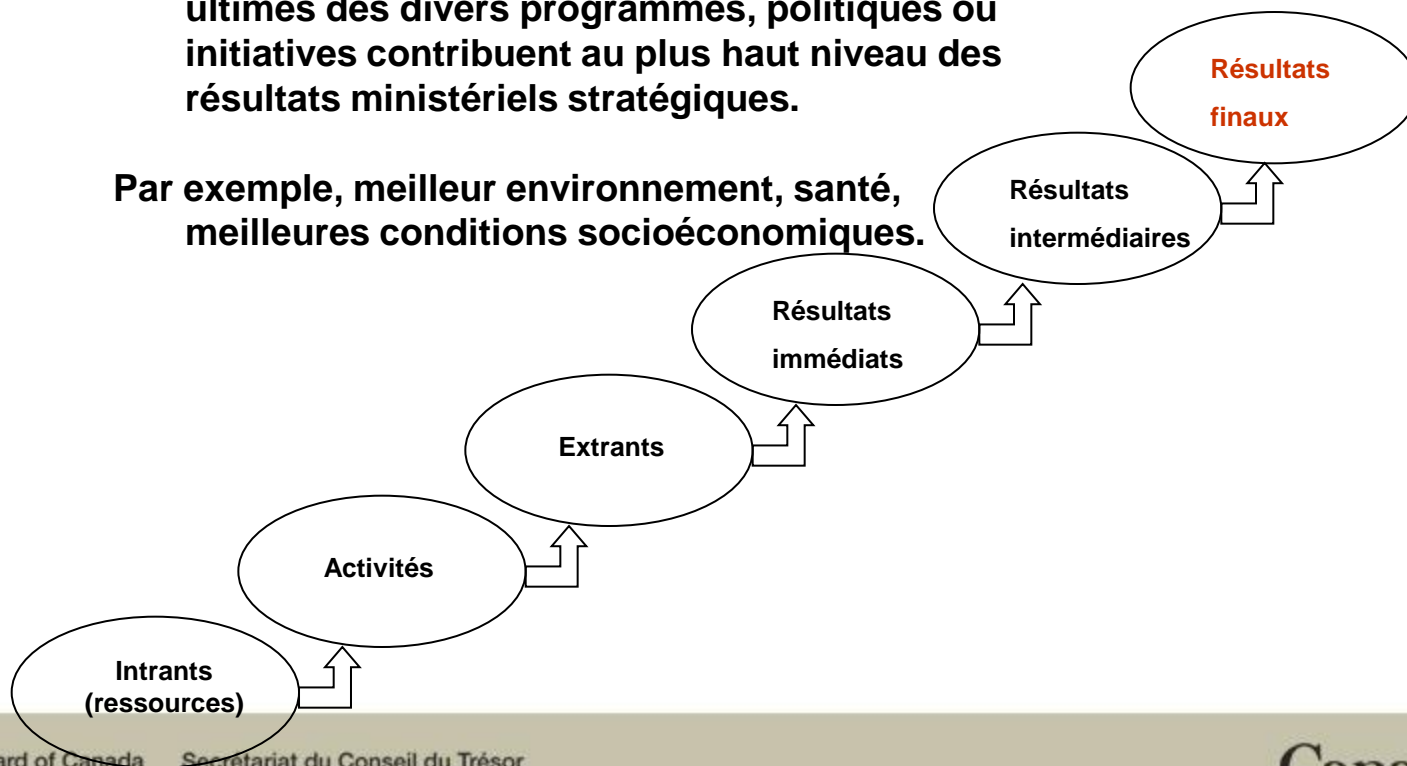


Modèle logique : 10/12

Résultats finaux

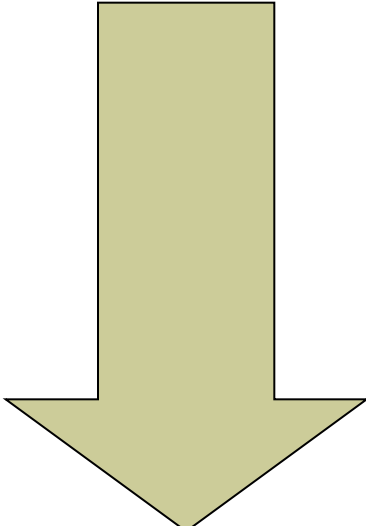
Le plus haut niveau de résultat qui peut être raisonnablement attribué à une initiative d'une manière déterminante, et qui est la conséquence de un ou de plusieurs résultats déjà atteints. Ces résultats représentent généralement la raison d'être d'un programme. Il y a des résultats à long terme qui représentent un changement d'orientation d'une population cible. Les résultats ultimes des divers programmes, politiques ou initiatives contribuent au plus haut niveau des résultats ministériels stratégiques.

Par exemple, meilleur environnement, santé, meilleures conditions socioéconomiques.



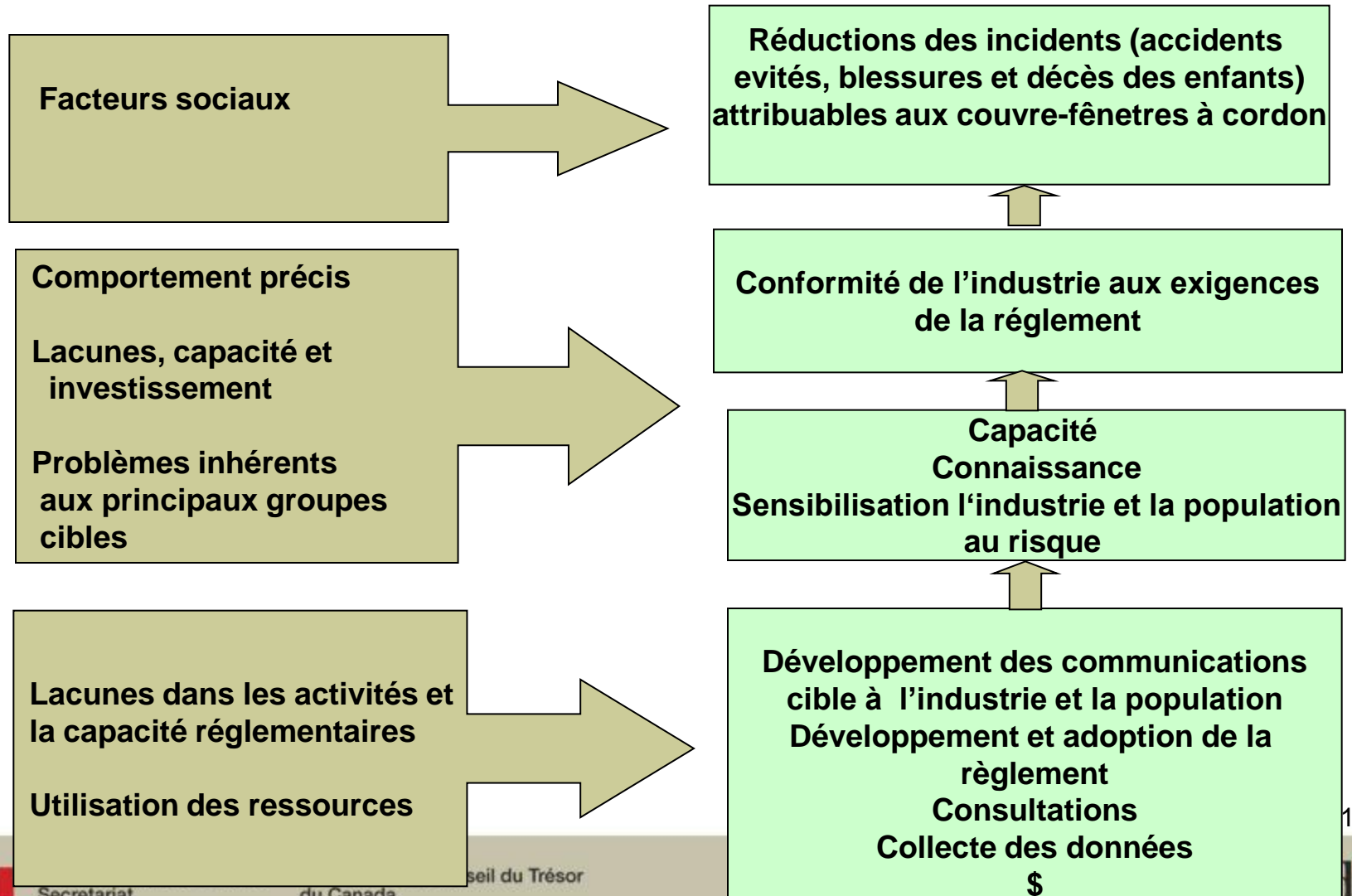
Modèle logique 11/12

Degré d'influence et d'attribution

	L 'influence	L'attribution diminue
Résultats immédiats	Influence directe	
Résultats intermédiaires	Faible influence	
Résultats finaux	Faible contribution	

Modèle logique : Exemple 12/12

Réglement sur les couvre-fêtres à cordon



Stratégie de mesure du rendement 1/2

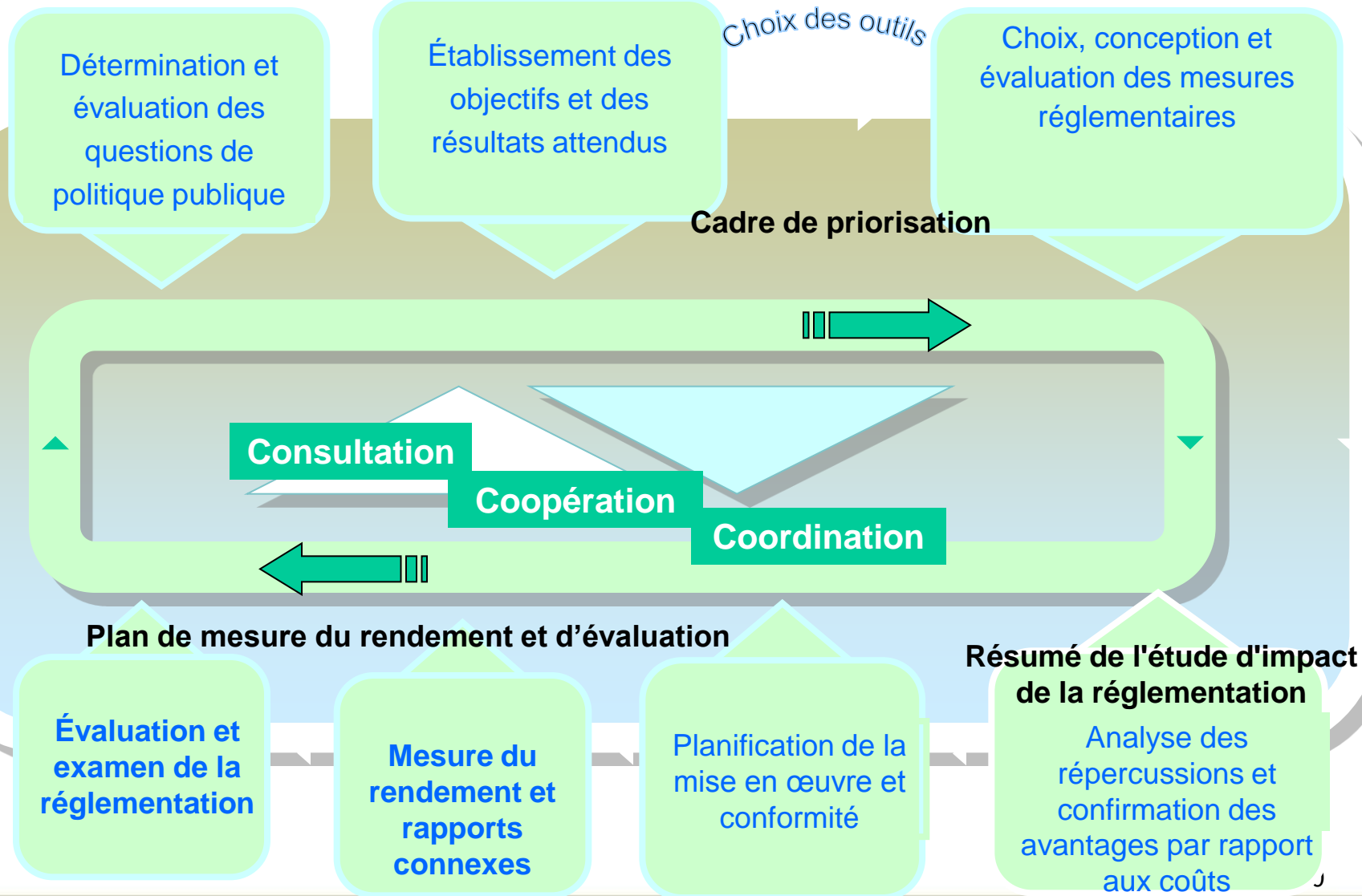
❑ Processus et système de sélection, d'élaboration et d'utilisation continue des mesures de rendement pour guider le processus décisionnel.

❑ Exemple : **Règlement sur les couvre-fêtres à cordon**

Résultat attendu	Indicateur	Source de données	Extrants	Cible	Fréquence – collecte de données	Rapports - méthodes et responsabilité
Tendances des incidents relatifs aux produits de grande consommation en baisse	Nombre d'accidents évités de justesse, de blessures, de décès par an liés aux couvre-fêtres à cordon	Système d'information sur la sécurité des produits Base de données Sources internes (dossiers, bases de données)	Rapports de blessures	Réduction de 100 % du nombre d'incidents attribués aux couvre-fêtres à cordon produits après la promulgation du règlement, comparé au repère chez les enfants	Cinq ans à compter de la date d'entrée en vigueur du règlement	Rapports sur les plans et les priorités Rapports ministériels sur le rendement Directeur General du SEC

✓ **Conseil pratique : Dans la mesure du possible, s'inspirer des renseignements existants.**

L'utilisation des données





Stratégie d'évaluation 1/1

- ❑ L'évaluation est la mise en application de méthodes systématiques, afin d'évaluer périodiquement et objectivement:
 - L'obtention des résultats escomptés, tant prévus qu'imprévus
 - La pertinence continue des activités de réglementation
 - L'optimisation des ressources (p. ex., pertinence, efficacité et rapport coût-efficacité)
 - Les processus de gouvernance, de prise de décision et de responsabilisation, les normes de service et les mécanismes de prestation de services

- ❑ Elle s'inspire des renseignements recueillis dans le cadre de la stratégie de mesure du rendement.

- ❑ La stratégie d'évaluation consiste en les enjeux d'évaluation, les méthodologies, le calendrier et le coût.



Conclusions 1/1

- ❑ Un bon plan de mesure du rendement et d'évaluation (PMRE) accroît la capacité d'un organisme de réglementation de gérer le programme de réglementation et de présenter des rapports sur les résultats de ce programme, et favorise l'évaluation efficace du programme.
- ❑ Un bon PMRE est un outil de communication interne très efficace, qui permet la compréhension commune des responsabilités des programmes. Il permet aux participants d'accroître leur compréhension dans leurs objectifs partagés.
- ❑ L'élaboration d'un PMRE accroît la qualité et l'efficacité de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un règlement.



Ressources 1/2

La Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation :

<http://www.regulation.gc.ca/directive/directive00-fra.asp>

La gestion axée sur les résultats : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/rbm-gar_f.asp

Lexique de la gestion axée sur les résultats : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/lex-lex_f.asp

Politique sur l'évaluation : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=15024§ion=text>

École de la fonction publique du Canada ; Cours de mesure du rendement et évaluation en réglementation (R003) : <http://www.csps-efpc.gc.ca/cat/det-fra.asp?courseno=r003Canada>

- **Benoit Turcotte**
Directeur, Centre de compétence réglementaire,
Division des affaires réglementaires ,
Conseil du Trésor du Canada
benoit.turcotte@tbs-sct.gc.ca
- **Mohan Denetto**
Directeur, Politique réglementaire, Division des affaires réglementaires,
Conseil du Trésor du Canada
mohan.denetto@tbs-sct.gc.ca
- **Janet King**
Conseillère Principale, Centre de compétence réglementaire,
Division des affaires réglementaires ,
Conseil du Trésor du Canada
janet.king@tbs-sct.gc.ca